



Conseil de quartier de la Bellangerais

**Compte-rendu
du mardi 21 mars 2023**

Maison de Quartier de La Bellangerais

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h00

Animateurs : Ludovic BROSSARD (élu du quartier) - Bertrand GAUDIN (Directeur de Quartiers Nord-Est)

Intervenants : Lénaïc BRIERO (Adjointe en charge de la sécurité) - Julie GUYOMARD (Responsable du service Prévention de la délinquance, médiations)

Nombre de participants : 26

Excusés : 2

Ludovic BROSSARD, élu du quartier, introduit le conseil de quartier, remercie les participant.e.s et présente le déroulement du conseil de quartier.

À l'ordre du jour :

- Le dispositif "Habitants Référents Sécurité" / présentation et échanges en présence de Lénaïc BRIERO
- Instruction des projets qui sollicitent une aide financière du conseil de quartier
- Actualités et agenda du quartier
- La parole aux habitants et aux associations

Retrouvez les actualités concernant votre quartier
<https://metropole.rennes.fr/quartier-maurepas-bellangerais>

1 - Présentation du dispositif "Habitants Référents Sécurité" (HRS) et point sur l'avancement de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2021/2026) par Lénaïc Briéro, Adjointe à la Maire déléguée à la sécurité et par Julie GUYOMARD, responsable du service Prévention de la délinquance et Médiation (SPDM) de la Ville de Rennes

Madame BRIERO rappelle la concertation qui a précédé l'adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (démarche de livre blanc avec les habitants et tous les acteurs concernés). Cette feuille de route a été établie pour la période 2021-2026, elle fixe les priorités d'actions de la Ville et de ses partenaires avec 3 grandes ambitions :

- Assurer la sécurité et la tranquillité des rennaises et des rennais
- Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir du côté des parents
- Favoriser la prise en charge des victimes et notamment des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Et deux axes transversaux : renforcer la place des habitants et la communication ainsi que l'améliorer la relation Polices-population

L'élue présente des exemples de décisions prises :

- La création de 40 postes de policiers municipaux. La maire souhaitait qu'il y ait plus d'îlotage. Les horaires de présence des policiers sur l'espace public ont été étendus en semaine (ex : jusque 2H30 du matin en centre-ville et de 10h à 20 h le dimanche dans tous les quartiers). Les agents sont dotés aujourd'hui d'un pistolet à impulsion électrique.
- L'extension sur le territoire de la vidéo protection lorsque le dispositif est jugé objectivement utile dans le cadre d'une discussion entre le Procureur, la Maire et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.
- Mise en place d'opérations conjointes et d'opérations coup de poing. Exemple : l'enlèvement des voitures épaves en lien avec la Police Nationale.
- La création de 5 postes de médiateurs et de 5 postes d'éducateurs spécialisés dans le cadre du contrat de sécurité intégré signé par le Maire et le Premier Ministre ; avec la mise en place du dispositif des binômes de la prévention.
- Le dispositif de rappel à l'ordre pour les jeunes mineurs de 9 à 13 ans qui ne font pas l'objet de décisions de justice. Les enfants sont convoqués à la Mairie avec leurs parents. Sont ainsi évoquées les responsabilités parentales, les peines encourues et l'accompagnement des parents démunis.
- La médiation municipale : les agents de la Ville de Rennes sont formés à de la médiation sociale et déambuleront sur tous les quartiers rennais sur 18 créneaux (soirées ou dimanches après-midis) entre mai et septembre.
- L'ouverture en septembre 2023 de la Maison des femmes victimes de violences sur le site de l'hôpital Sud. Il s'agira d'un accueil pluridisciplinaire avec soutien juridique, social et médical.

Madame Briéro évoque par la suite le trafic de stupéfiants. Il est rappelé que ces délits sont présents à Rennes comme dans toutes les villes en France. Les dealers sont très organisés ; avant les jeunes impliqués étaient connus et il était possible parfois de les raccrocher d'une manière ou d'une autre grâce au travail des acteurs de terrain. Aujourd'hui, c'est plus complexe. Les organisations se professionnalisent. Il faut aussi pointer la responsabilité des consommateurs de stupéfiants ; des amendes forfaitaires délictuelles avec inscription sur le casier judiciaire sont prévues. Tout le monde a un rôle à jouer y compris les habitants via des signalements immédiats pour éviter que les présences de dealers ne s'enkystent dans les parties communes d'immeubles ou sur l'espace public.

L'information entre les acteurs de la sécurité est fluide et l'élue à la sécurité fait le point quotidiennement avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

À noter aussi les Rendez-vous Polices/habitants dans les quartiers permettant à des habitants de rencontrer dans un lieu neutre des policiers municipaux et nationaux en civil. **Le prochain rendez-vous est fixé au 2 mai de 14h à 18h** (prise de rdv avec la Direction de Quartiers Nord-Est au 02 23 62 19 70 – dqne@ville-rennes.fr).

Les numéros utiles :

- Monsieur Jean-Michel LUCAS - Délégué Cohésion Police Nationale/population : 07 86 38 26 85
- La Police Nationale en cas d'urgence : le 17
- La Police Municipale : 02 23 62 25 20
- L'application RenCitéZen : Faire un signalement avec RenCitéZen à Rennes

- L'adresse mail de Madame Lénaïc Briéro, Adjointe à la Maire délégué à la Sécurité : l.briero@ville-rennes.fr
- L'adresse mail de Ludovic Brossard, l' élu de quartier : l.brossard@ville-rennes.fr
- L'adresse mail de la Direction de Quartiers : dqne@ville-rennes.fr

Plus d'informations sur le site de Rennes Métropole : (<https://metropole.rennes.fr/la-strategie-securite-et-tranquillite-publique-adoptee>)

Appel à candidatures : habitants Référents Sécurité (HRS)

Modalités : les personnes candidates peuvent s'inscrire par mail à la Direction de Quartier Nord-Est - dqne@ville-rennes.fr avant le 4 mai, prochain conseil de Quartier. Deux habitants seront retenus (par vote si le nombre de candidats est supérieur à 2).

Christian Moreau actuellement HRS a exprimé le souhait de renouveler sa candidature et a fait une présentation de son rôle et des missions en tant qu'habitant référent sécurité.

Pour être élu ou choisi :

- Être majeur et habiter à Rennes.
- La mixité de genre est privilégiée ainsi qu'une représentation équilibrée dans le quartier, autant que possible.

Ludovic Brossard suggère une répartition géographique, avec 1 habitant de la ZAC Armorique par exemple.

- ⇒ La désignation des deux HRS représentant le conseil de quartier de la Bellangerais est proposée lors du prochain Conseil de quartier courant mai. D'ici là, les habitants volontaires peuvent se renseigner et candidater auprès de la DQNE.

2 - Instruction de la demande d'aide financière / dotation du conseil de quartier

M. Kuster, président de l'association Quartier Armorique, expose la demande d'aide financière au titre de la dotation du conseil de quartier, la somme demandée est de 600 euros.

Fiche projet- Enveloppe Dotation de Quartier - Conseil Quartier Bellangerais																					
Intitulé du projet : Aide au fonctionnement du jardin Armorique																					
Porteur du projet : Association Quartier Armorique - jardin du déversoir	Date de la demande : 12/03/2023																				
Personne référente et coordonnées : Yves Kuster, président Maria Le Gall, secrétaire, Julien Fougères, trésorier	Quartier concerné : La Bellangerais																				
Description du projet : Achat de semences, de petit matériel pour entretenir notre jardin partagé et participation aux 48H de l'Agriculture Urbaine les 29 et 30 avril 2023																					
<p>Objectifs du projet : L'actuel jardin Armorique a été créé en 2018. D'une surface d'environ 1000 m², il comprend un potager avec 24 parcelles cultivées et une forêt jardin sur butte riche en arbres fruitiers et arbustes. Notre jardin est ouvert à tous, enfants et adultes. Il permet de s'initier à une pratique ludique d'agriculture urbaine basée sur des principes d'agroécologie. L'adhésion pour l'année est restée inchangée depuis le démarrage de l'association soit 5 € ce qui n'est pas un frein à l'adhésion. Sur l'année, le budget moyen de notre jardin partagé revient à environ 600 €.</p> <p>Nous sommes par ailleurs cette année partenaire de l'événement « 48H de l'agriculture Urbaine ». A cette occasion, nous allons monter un stand d'information/inscription et nous envisageons l'achat d'une oriflamme et la location d'un jeu géant pour attirer les promeneurs.</p> <p>Nous demandons une aide du conseil de quartier à la hauteur de 600 €.</p>																					
Calendrier : Mars à septembre 2023																					
Budget du projet (domiciliation bancaire obligatoire) :																					
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achats de semences et de plants</td> <td style="text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td>Matériaux et outils pour le jardin (bois, quincaillerie, bâches et quelques outils de jardin...)</td> <td style="text-align: right;">400,00</td> </tr> <tr> <td>Achat d'une oriflamme</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Location d'un jeu géant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">700,00</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Achats de semences et de plants	300,00	Matériaux et outils pour le jardin (bois, quincaillerie, bâches et quelques outils de jardin...)	400,00	Achat d'une oriflamme		Location d'un jeu géant		TOTAL	700,00	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cotisations adhérents</td> <td style="text-align: right;">100,00</td> </tr> <tr> <td>Demande «dotation de quartier »</td> <td style="text-align: right;">600,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">700,00</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes		Cotisations adhérents	100,00	Demande «dotation de quartier »	600,00	TOTAL	700,00
Dépenses																					
Achats de semences et de plants	300,00																				
Matériaux et outils pour le jardin (bois, quincaillerie, bâches et quelques outils de jardin...)	400,00																				
Achat d'une oriflamme																					
Location d'un jeu géant																					
TOTAL	700,00																				
Recettes																					
Cotisations adhérents	100,00																				
Demande «dotation de quartier »	600,00																				
TOTAL	700,00																				
<p>RAPPEL DES CRITERES D'ATTRIBUTION RETENUS EN SEANCE DU CQ EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions qui se déroulent sur le quartier de la Bellangerais - Actions destinées au public du quartier - Nombre de personnes du quartier touchées - Dimension sociale du projet - Par et pour les gens du quartier 	<p>RAPPEL DES CRITERES SUPPLEMENTAIRES D'ATTRIBUTION RETENUS ET MODALITES DE VOTE EN SEANCE DU CQ EN DATE DU 22 MARS 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un vote 2 fois dans l'année, un avant l'été et un après l'été - Les montants des enveloppes attribuées : environ 60 % de l'enveloppe du budget avant juin et 40 % après - Pas de montant maximum d'aide fixé pour un projet : examen au cas par cas 																				

Après échanges et présentation des événements à venir et des projets menés par l'association, le projet est mis au vote.

⇒ Après dépouillement des votes : la somme de **439 euros** est attribuée à l'association.

3 - Actualités et agenda du quartier

- Budget Participatif - 6^{ème} édition

Phase d'analyse des projets par les services de la ville en cours. Retrouvez tous les projets déposés sur le site de La Fabrique Citoyenne :

<https://fabriquecitoyenne.fr/project/budget-participatif-6/selection/analyse-des-projets>

La phase de vote se déroulera du **samedi 13 mai 2023 à 08h00 au dimanche 4 juin 2023 à 19h00** selon 2 modalités à choisir :

- le vote numérique sur le site <https://fabriquecitoyenne.fr/>
- le vote papier : des urnes seront déposées dans différents lieux ou équipements.

Toutes les Rennaises et les Rennais peuvent voter sans condition d'âge, ni de nationalité.

- Maison de Quartier de La Bellangerais

Arrivée et départ de salariés :

- Recrutement de la nouvelle directrice : Séverine SAULNIER. Elle arrivera à temps plein au 2 mai et sera à mi-temps en avril.
- Un coordinateur du secteur Enfance a été recruté également.
- Le poste d'accueil est à pourvoir.
- Départ de l'animatrice sur le secteur Passerelle en novembre 2022, pas de recrutement en cours.

Actualités de la Maison de Quartier La Bellangerais :

Dans les prochains mois :

- L'accueil de la 2 Cie en résidence en mai
- Les 20 ans de l'association Solidarité Bouchons 35 le samedi 13 mai
- L'événement Surprise Party fin mai début juin, un événement multi partenarial avec le théâtre Lillico, le centre social de Maurepas et la Maison de Quartier : propositions de spectacle gratuit sur l'espace public devant la Maison de quartier en passant par la Place Aubrac à Maurepas, programmation gratuite et ouverte à tous
- Les spectacles de fin d'année de la Maison de Quartier (spectacles musicaux, gala de danse, expositions ...)
- En juin tournoi de foot féminin avec le CPB Gayeulles
- Et pour cet été en prévisionnel :
Centre de loisirs enfants ouvert 3 semaines en juillet
Secteur jeunesse ouvert 5 semaines cet été et 4 séjours pour les jeunes
Des sorties familles
Des spectacles

Retrouvez toutes les infos de la Maison de Quartier de La Bellangerais
<https://www.labellangerais.org/>

29-30 avril : 48 heures de l'Agriculture Urbaine

L'association Quartier Armorique participe à cet événement et organisera 2 journées portes ouvertes de son jardin partagé.

Déambulation entre le GAEC Prairies St Martin et le Jardin Armorique (semis, plantations).

Retrouvez toute la programmation rennaise <https://www.les48h.com/villes/rennes/>

Autres événements à venir :

Mardi 2 mai : rendez-vous polices habitants - inscriptions à la DQNE : 02 23 62 19 70
dqne@ville-rennes.fr

6 septembre : ouverture du nouvel Espace Social Commun Simone Iff - 12 bis rue Guy Ropartz

4 - Echanges autour de sujets divers

- Comment améliorer les traversées piétonnes de la coulée verte pour se rendre aux stations de Métro ?
 - ⇒ L'arrivée du métro conduit à de nouveaux usages, à de nouveaux circuits de déplacement. À ce stade, il faut que la ville et les habitants échangent sur ces nouvelles circulations et les besoins que cela induit. Cela peut conduire à des renforcements de passages/circulations. Le Conseil de quartier pourrait effectuer un diagnostic sur le sujet, par exemple à l'occasion d'une sortie de terrain / déambulation aux beaux jours. Plus généralement, la Direction des Jardins et de la Biodiversité travaille à un Schéma Directeur permettant une meilleure maîtrise de ce qui se fait dans la coulée verte en matière d'aménagement. Il est prévu que cette réflexion soit partagée au sein du Conseil de quartier
- Pourquoi la coulée verte et d'autres endroits du quartier ne bénéficient pas d'éclairage ?
 - ⇒ La politique de la ville en la matière et le contexte lié à l'énergie ou au maintien de trames vertes (corridors naturels pour préserver la biodiversité) en ville ne tend pas à un développement de l'éclairage. On peut envisager un point sur le sujet lors d'un prochain conseil de quartier avec les interlocuteurs en charge de l'éclairage public.
- L'arrivée de la nouvelle préfecture dans la ZAC Armorique est un sujet d'inquiétudes et de mécontentements : problèmes de stationnement pour les usagers avec des reports sur les secteurs résidentiels, regroupements de nombreuses personnes lors de manifestations et problématique de maintien de l'ordre...
 - ⇒ On peut envisager une rencontre avec des représentants de la préfecture en conseil de quartier
- Inquiétudes de habitants secteur Motte Brûlon - Camors - Camille Godet quant à des nuisances liées aux évolutions de l'environnement du secteur : rue de la Motte Brulon, ZAC Armorique, prairies St Martin...
 - ⇒ Le prochain Conseil de quartier du 4 mai dédié aux questions d'aménagement permettront d'apporter des éléments de réponse aux questions posées.

**Prochain Conseil de quartier
Jeudi 4 mai 18h00 à la Maison de quartier de la Bellangerais**